



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 27 avril à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 20/04/2026
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laëtitia PRADINES,
Sébastien GAGNE, Valérie GAGNE, Gilles AUDRAS, Rachel
MORELL, Stéphane MAURIN, Anne-Marie TORE, Nicolas
REYMOND, Maribel VALETTE, Alexis LHOSTE, Nathalie MICHEL,
Christian GIRARD, Violaine MIRMAND, Sophie PREYNAT, Nicolas
PASTRE.
Absents : Roland SEUX qui a donné procuration à Michel BEGON.
Myriam SAGNARD qui a donné procuration à Nathalie MICHEL
Secrétaire de séance : Nathalie MICHEL

OBJET : Convention de partenariat avec l'association MEYGALIT

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2026,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune souhaite engager un partenariat avec l'association MEYGALIT, dans le but de répondre aux besoins techniques des services communaux, tout en soutenant une démarche d'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté.

Il précise que l'association interviendra sur le territoire communal sur la période de **juin à octobre 2026**, dans le cadre de prestations d'utilité publique.

Il présente le projet de convention définissant les modalités d'intervention de l'association, notamment :

- la mise à disposition d'une équipe d'insertion,
- la réalisation de prestations techniques selon les besoins de la commune,
- une facturation à hauteur de **400 € par journée de prestation effective**,
- une durée d'un an renouvelable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec l'association MEYGALIT telle que présentée ;
- **DE PRÉCISER** que les dépenses correspondantes seront engagées dans la limite des crédits inscrits au budget communal ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,
Nathalie MICHEL



Fait et délibéré le 27/04/2026
Pour extrait certifié conforme